

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

Par convocation du 8 octobre 2021, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Céline BUCHER, Elisabeth GRILLET, Valérie HUNZINGER, Clément RENAUDET, Véronique SANSONNET, Conseillers Municipaux.

à l'exception de : Mathias PETER, Alain GROSSHANS, absents excusés.

Membres en exercice : 15	Présents	:	15
	Absents et excusés	:	2
	Procuration	:	0

En préambule de la séance, Mme le Maire remercie les arboriculteurs pour la belle exposition fruitière qui a remporté un grand succès.

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DESIGNE, à l'unanimité, Denise GISSELBRECHT, adjointe au Maire, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- D-2021-46 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021
- D-2021-47 Travaux de voiries 2020-2021 : avenant 1 de la Maitrise d'œuvre
- D-2021-48 Impasse des Romains
- D-2021-49 Lotissement La Roselière : Nom de rue et numérotation des maisons
- D-2021-50 Lotissement Le Bruehli : une déclaration d'intention d'aliéner unique pour l'ensemble de l'opération
- D-2021-51 Rathsamhausen : Réflexion sur la mise en place d'une zone 30
- D-2021-52 Ecole élémentaire : Signature de la Convention concernant le socle numérique
- D-2021-53 Concours de décorations de Noël de maisons
- D-2021-54 Fête des séniors 2021
- D-2021-55 Rapport annuel eau potable 2020 – SDEA

- D-2021-56 Rapport annuel assainissement 2020 - SDEA
- D-2021-57 Rapport annuel 2020 - SMICTOM
- D-2021-58 Divers et Communiqués
- Urbanisme
 - Informations
 - Interventions

D-2021-46 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2021 a été transmis aux membres le 30 septembre 2021, et n'appelle aucune observation.

Cependant M. Clément RENAUDET voudrait motiver ses votes en les expliquant :

- Concernant la délibération D-2021-39 Logement du Presbytère :
« Je suis contre l'augmentation du loyer même modéré pour les raisons suivantes. Les propriétaires privés et les communes ont bénéficié d'aides financières de l'état pour réhabiliter des logements anciens à conditions de respecter un encadrement des loyers. Les loyers pratiqués sont très élevés voir indécents comparés aux revenus modestes de beaucoup de familles qui payent ces loyers et qui représentent dans la majorité des cas un tiers de leurs revenus. Les loyers des logements de la commune ne doivent pas forcément être alignés sur le montant des loyers des logements privés. Le « vivre ensemble » passe aussi par des loyers raisonnables. »
- Concernant la délibération D-2021-40 Suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties pour les constructions nouvelles à usage d'habitation :
« L'exonération de la taxe foncière pendant les 2 premières années est une bonne mesure. Les couples, les familles qui font construire une maison s'engagent financièrement pour la plupart pour de longues années. Ils soutiennent fortement l'activité économique locale. Le coût de la construction est à la hausse, nouvelles normes, coût des matériaux en forte hausse. Soulager financièrement les familles qui font construire une maison est aussi du « vivre ensemble »! Je me prononce contre le rétablissement de la taxe foncière. »

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2021-47 TRAVAUX DE VOIRIES 2020-2021 : AVENANT 1 DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Mme le Maire présente l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre, en l'occurrence la société BETIR INGENIERIE représentée par M. SCHMITT de Ammerschwihir 68, pour les travaux d'aménagement de voirie et réfection de trottoirs dans diverses rues à Baldenheim.

Depuis l'offre initiale signée le 20 décembre 2018, ce projet a bénéficié de modifications et de travaux supplémentaires dans certaines rues, notamment avec la sécurisation et la mise en place d'un ralentisseur rue de Hessenheim. Le Maire rappelle les avenants déjà signés pour les 2 lots (voirie et réseaux secs).

Montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre	:	17 400,00 €
Montant de l'avenant	:	3 045,00 €
Montant total HT	:	20 445,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des explications du Maire,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 précité qui porte le marché de Maîtrise d'œuvre à 20 445 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2021-48 IMPASSE DES ROMAINS

Rapporteur : Jean-Luc BURY

Vu le permis de construire PC 067 019 17 R0025 accordé le 29/01/2018 à SPQR ROMAINS, représenté par M. WURTH,

Suite à l'aménagement de voirie de l'impasse des Romains, il a été remarqué que les coffrets de branchements électriques étaient posés sur le domaine public pour ces 3 logements.

Après discussion entre la commune et le propriétaire, une proposition a été faite : le rachat par le propriétaire de la partie empiétée, qui représente 0,21 ares, au même prix que celui proposé aux riverains du lotissement Le Bruehli soit 10 000 € l'are. Tous les frais découlant de cette affaire (géomètre, notaire, inscription au livre foncier...) seront à la charge du propriétaire, SPQR ROMAINS, représentée par M. WURTH.

Le conseil municipal, après discussion,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle empiétée et cadastrée pour une surface de 0,21 ares au prix de 10 000 € l'are soit pour un montant de 2100 € à SPQR ROMAINS représenté par M. WURTH ;
- **DEMANDE** que tous les frais relatifs à cette vente (géomètre, notaire, inscription au livre foncier...), soit à la charge de M. Sébastien WURTH ;
- **DEMANDE** que toutes les démarches pour la transcription au livre foncier soient faites par SPQR ROMAINS ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir le titre et à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de Céline BUCHER

D-2021-49 **LOTISSEMENT LA ROSELIERE : NOM DE RUE ET NUMEROTATION DES MAISONS**

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 121-37 et L. 121-38,

Vu le permis de construire PC 067 019 21 R0003 accordé le 22 juin 2021,

Vu le plan de masse de ce projet de lotissement, (annexe 1)

Après avoir entendu l'exposé du Maire signalant l'intérêt de donner un nom de rue officiel suite à ce projet et signalant l'intérêt de donner une numérotation officielle à ces nouvelles constructions ;

Après discussion et sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal**,

- **DECIDE** de nommer la nouvelle rue du lotissement la Roselière « Rue des roseaux »,

- **DECIDE** de numéroté les nouvelles constructions de la façon suivante :

Lot 1	n°	35C	rue de l'Eglise
Lot 2	n°	35B	rue de l'Eglise
Lot 3	n°	35A	rue de l'Eglise
Lot 4	n°	33D	rue de l'Eglise
Lot 5	n°	33C	rue de l'Eglise
Lot 6	n°	33B	rue de l'Eglise
Lot 7	n°	33A	rue de l'Eglise
Lot 8	n°	2	rue des Iris
Lot 9	n°	1	rue des Roseaux
Lot 10	n°	2	rue des Roseaux
Lot 11	n°	4	rue des Roseaux
Lot 12	n°	3	rue des Roseaux
Lot 13	n°	4	rue des Iris

- **DE PRENDRE A LA CHARGE** du budget communal les acquisitions de plaquettes de numéros et de rues. Les numéros seront remis par la commune à la SARL SD DE LA BRUCHE.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2021-50 **LOTISSEMENT LE BRUEHLI : UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DE L'OPERATION**

Rapporteur : Virginie MUHR,

Vu les dispositions de l'article L211-1, quatrième alinéa du code de l'urbanisme, qui stipulent :

Lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté. Dans ce cas, la délibération du conseil municipal est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Vu le permis d'aménager, PA 067 019 19 R0004 du 22 avril 2020, délivré à NEXITY FONCIER CONSEIL pour la création du lotissement Le Bruehli ,

Vu le permis d'aménager modificatif PA 067 019 19 R0004 M01, du 22 janvier 2021,

Vu la demande présentée par le bénéficiaire de ces autorisations à savoir NEXITY FONCIER CONSEIL tendant à le dispenser, respectivement à dispenser le notaire chargé de régulariser les ventes des lots dépendant du lotissement, d'adresser à la Commune, préalablement à chaque vente de lots issus du lotissement, une déclaration d'intention d'aliéner destinée à purger le droit de préemption de la Commune de BALDENHEIM,

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement section 39 parcelle 126 pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Le conseil municipal, après discussion,

- **ACCEPTE** d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement section 39 parcelle 126 pour une durée de 5 ans,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'arrêté et tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2021-51 RATHSAMHAUSEN : REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE 30

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire

Virginie MUHR, Maire, explique que suite aux travaux d'aménagement de voirie de la traversée de Rathsamhausen (de Sélestat vers Muttersholtz) engagée par la Commune de Muttersholtz, ce tronçon deviendra une zone 30.

Plusieurs questions se posent : Quelle est la position de la commune de Baldenheim ? Faut-il uniformiser la zone dans tout Rathsamhausen ? Faudrait-il mettre en place une zone 30 ou une vitesse limitée à 30 ?...

Un sondage a été transmis à tous les habitants de Rathsamhausen-Le-Haut afin de recueillir leurs avis.

Mme le Maire informe que suite aux premiers retours des administrés concertés, cette réflexion et la proposition sont accueillies positivement. Elle reviendra vers les élus dès que possible.

D-2021-52 ECOLE ELEMENTAIRE : SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LE SOCLE NUMERIQUE

Rapporteur : Virginie MUHR, Maire,

Vu le plan de relance du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la délibération du 08 avril 2021 concernant le vote du budget 2021, avec l'inscription en section d'investissement de 8 000 euros à l'opération n° 220 Ecole,

Le conseil Municipal, après discussion,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention entre l'Académie de Strasbourg et la Commune de Baldenheim pour l'acquisition d'équipements numériques, de services et ressources numériques

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2021-53 CONCOURS DE DECORATIONS DE NOËL DES MAISONS

Rapporteur : Denise GISSELBRECHT

La commission « Bien vivre ensemble » s'est réunie le 06 octobre 2021 afin de discuter des décorations du village pour la période de Noël.

Un concours de décorations des maisons sera organisé ; et ce seront les habitants de la commune qui choisiront les plus belles décorations. Le règlement sera défini lors de la prochaine réunion de la commission et une communication sera faite à tous les habitants.

Virginie MUHR, Maire, précise que de nouvelles décorations sont prévues (dans les bacs de fleurs, autour des lampadaires....).

Sylvain MICHELOT propose de solliciter la population pour cette action.

D-2021-54 FETE DES SENIORS 2021

La fête des séniors 2021 aura lieu le dimanche 05 décembre 2021 si la situation sanitaire le permet.

Une réunion sera programmée très prochainement afin d'organiser cette fête tant attendue par les aînés.

D-2021-55 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2020 – SDEA

Rapporteur : Willy SCHWANDER, représentant de la commune au sein du SDEA

La Commune a réceptionné le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du périmètre de Baldenheim-Mussig qui est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Synthèse :

Périmètre créé le 01/01/2007

Membre du SDEA depuis le 17/06/1974

Nombre de communes : 2

Usagers : 963 abonnés, 2358 habitants desservis

Volumes : 108 229 m3 consommés, 46 m3 consommés/habitant, 112 m3 consommés/abonné

La qualité de l'eau : (contrôle réglementaire (ARS))

Eau de bonne qualité bactériologique et dure. Présence significative de nitrates tout en étant inférieure à la limite de qualité (50 mg/l). Présence à l'état de trace de plusieurs pesticides recherchés (Atrazine Déséthyl, Atrazine-déséthyl-deisopropyl, Atrazine-déséthyl-2-hydroxy et Métolachlore).

Les données financières :

Prix de l'eau par m3 pour 120m3 (norme INSEE)

- Part fixe : 48 € HT/an
- Part variable : 0,94 € HT le m3
- Redevance eau potable du périmètre : 1,34 € HT par m3 pour 120 m3
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,84 € TTC par m3 pour 120 m3

1 731 factures ont été émises dans l'année

Le résultat d'exploitation du périmètre de Baldenheim-Mussig est en hausse de 13% par rapport à 2019. Malgré le coût de la crise sanitaire, les charges d'exploitation sont maîtrisées. Les recettes d'exploitation sont en hausse grâce à l'augmentation des ventes d'eau, des participations de tiers et du report de résultat de 2019 de plus de 386 000 €. Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire pour financer les travaux d'investissement qui s'élève à 149 000 €. Le périmètre clôture l'exercice 2020 avec un résultat positif de 349 425 €.

Le réseau d'eau potable

Volume d'eau facturé aux abonnés :

(hors gros consommateurs)	99 551 m3
Volume d'eau facturé aux gros consommateurs	8 678 m3
Volume d'eau exporté	0 m3

Volume d'eau autorisé non compté	800 m3
Volume d'eau non facturé / perte	9 985 m3

Stabilité des volumes prélevés et vendus, les pertes restent peu importantes.

Appareil de défense contre l'incendie : 106 appareils
0 réparation sur les poteaux d'incendie
5 remplacements

Parc de compteurs : 965 nombre total de compteur
16 compteurs remplacés (soit 1,66 % du parc)
99 % de compteurs radio-relevés

Les investissements sur vos réseaux et ouvrages : Renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable de la rue du Stock en fonte DN 150 mm d'une longueur de 180 ml, y compris le renouvellement de 10 branchements particuliers.

A ce jour, le taux de renouvellement des réseaux ne traduit pas les investissements réalisés sur le patrimoine du périmètre. Les résultats sont à apprécier au regard des travaux importants réalisés en 2011 (1,2 km de conduites rénovées, plus de 6% du patrimoine) et en 2016 (260 m de conduites rénovées, 1,3% du patrimoine).

ZOOM sur les travaux effectués et à venir :

Pour répondre à une situation de fragilité de son approvisionnement en eau, lié à une ressource unique et l'absence de capacité de stockage, le périmètre étudie une solution d'interconnexion avec un raccordement au réseau voisin du Ried de Marckolsheim. La création d'une jonction vers la commune de Hessenheim, représentant une liaison de 2400 mètres permettrait de disposer d'un appoint en provenance du puits principal de Marckolsheim, particulièrement reconnu pour sa qualité d'eau et sa capacité de pompage.

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications de Willy SCHWANDER,

PREND acte.

D-2021-56 RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2020 - SDEA

Rapporteur : Willy SCHWANDER, représentant de la commune au sein du SDEA

La Commune a réceptionné le rapport annuel assainissement 2020 du périmètre de Sélestat et environs qui est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 3 du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995. Ce rapport peut être consulté en mairie.

Synthèse :

Périmètre créé le 01/01/2011

Membre du SDEA depuis le 08/03/1999

Nombre de communes : 12

Usagers : 11 791 abonnés, 36 789 habitants desservis

Volumes : 2 026 757 m³ assainis, 172 m³ assainis/abonné/an

Patrimoine : caractéristique des ouvrages :

1 station d'épuration

24 bassins d'orage

69 déversoirs d'orage

59 stations de pompage

269,53 km de réseaux communaux

33,8 km de réseaux intercommunaux

9 188 bouches d'égout

Les données financières :

Prix de l'assainissement par m³ pour 120m³ (norme INSEE)

- Part fixe : 25 € HT/an
- Part variable : 1,47 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,68 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,1 € TTC par m³ pour 120 m³

Le périmètre de Sélestat dégage un excédent de résultat d'exploitation de 1 288 356 € en 2020, en hausse de 28 % par rapport à 2019. En effet, malgré le coût de la crise sanitaire, les dépenses d'exploitation sont en baisse, et ce principalement grâce à l'absence de reversement à Véolia. Le résultat d'exploitation quant à lui est en hausse notamment grâce à l'augmentation des volumes et donc de la redevance assainissement.

Les travaux d'investissement qui s'élèvent à 945 592 € sont intégralement autofinancés par le périmètre. Le résultat de clôture de plus de 680 000 € et la durée d'extinction de la dette d'un peu plus d'une année témoignent de la bonne santé financière du périmètre.

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications de Willy SCHWANDER,

PREND acte.

D-2021-57 RAPPORT ANNUEL 2020 - SMICTOM

Mme le Maire présente le rapport annuel d'activités du SMICTOM – année 2020. Il peut être téléchargé sur le site internet du SMICTOM www.smictom-alsacecentrale.fr rubrique KIOSQUE ou consulté à la mairie.

Les chiffres clé de la collecte en 2020 sont les suivants :

- 64 067 tonnes de déchets collectés (-8,67 % par rapport à 2019)
- 492 kg/habitant de déchets produits en 2020 (contre 580 kg de moyenne française):
 - o 136 kg dans le bac gris
 - o 54 kg de recyclable (bac jaune)
 - o 22 kg de biodéchets
 - o 46 kg de conteneur à verre
 - o 234 kg apportés dans les déchèteries et assimilés

Projets menés en 2020 :

- Mise en place de la redevance incitative à la levée (comptabilisation des levées, suivi de l'utilisation du service par les usagers, action de communication, développement de « mon compte SMICTOM »)
- Optimisation de la collecte des OMR suite à l'évolution des pratiques des usagers liées à la mise en place des 36 levées inclus dans l'abonnement
- Adaptation des fréquences de collectes et contenants des bornes biodéchets afin de répondre aux besoins du territoire
- Acquisition et mise en service d'une grue compactrice efficace pour optimiser la collecte des points d'apport volontaire jaunes et grises afin d'inclure les points de regroupement sans moyens supplémentaires
-

Le SMICTOM a réussi à maintenir les différentes collectes pendant les périodes de confinement et ainsi montrer l'utilité de ce service public.

Les projets prévus en 2021 :

- Mise en service de convention avec les communes pour la gestion des points d'apports volontaire en faisant notamment l'acquisition d'un véhicule de nettoyage des bornes afin de garantir l'attractivité de ces équipements auprès des usagers
- Simplification des démarches des usagers avec le Service aux Usagers : développement de la « webagence » permettant plus de démarches matérialisées et simplification des procédures
- Déploiement du contrôle d'accès sur les points d'apports volontaires d'ordures ménagères résiduelles.

L'ASSEMBLEE, ayant pris connaissance de ce rapport et des explications du Maire,

PREND acte.

D-2021-58 DIVERS ET COMMUNIQUES

URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

3 Demandes de Permis de Construire n°22 à 24

9 Demandes de Déclaration Préalable de travaux n°31 à 39
0 Demande de Certificat d'Urbanisme
0 Permis de démolir
0 Permis d'aménager

INFORMATIONS

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu le vendredi 26 novembre 2021. Les denrées peuvent être déposées en mairie durant les horaires d'ouverture.
- La pose des illuminations et des décorations de Noël est prévue le samedi 27 novembre 2021.
- TELETHON : la société de gymnastique n'organise pas de manifestation cette année.
- La Société de musique organise le traditionnel marché de la Saint Nicolas le vendredi 03 décembre 2021.
- La fête des séniors aura lieu le dimanche 05 décembre 2021.
- Prochaine réunion de la commission « Bien vivre ensemble » : 28 octobre 2021 à 20h00
- Prochaine réunion de la commission communication : 09 novembre 2021 à 20h00
- L'ATIP présentera aux élus le PLU, approuvé le 05 juillet 2018, lors de la prochaine séance de travail du conseil municipal du 04 novembre 2021.

INTERVENTIONS

Clément RENAUDET : Où en est le passage de l'éclairage public au led ?

Réponse de Jean-Luc BURY : A ce jour, un seul devis a été réceptionné en mairie. Nous attendons encore d'autre retour. Une étude complémentaire a également été demandée par rapport aux postes de commandes de l'éclairage public à intégrer aux propositions.

Clément RENAUDET : Qu'en est-il de la mise en place de bancs et tables sur la place des tilleuls (terrain en face de la salle des fêtes) ?

Virginie MUHR répond que les montants figurant dans le budget 2021 pour l'aménagement d'un lieu convivial étaient prévus pour les abords du terrain de pétanque et du city stade.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 22h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

A BALDENHEIM, le

**Le Maire,
Virginie MUHR**

**Le secrétaire de séance,
Denise GISSELBRECHT**